



Comment améliorer l'information des actifs pour une meilleure préparation de la retraite ?

Rédigé par Rolando Quintas – Supervising Manager – Périclès Consulting

Résumé

Trois quarts des français sont inquiets sur le devenir du système de retraite, et plus de la moitié estime que le montant de leur retraite sera insuffisant pour vivre correctement. Cet environnement incertain génère une inquiétude qui amène de plus en plus les actifs à considérer la préparation de la retraite comme une priorité et un motif d'épargne.

Toutefois, les actifs ne disposent pas d'une information accessible, complète et éclairante sur leurs droits futurs et les solutions qui s'offrent à eux pour se constituer un complément de retraite – ils sont deux tiers à se déclarer mal informés sur leur future retraite.

L'information pertinente – d'aide à la décision – est « dispersée et silotée », que ce soit entre les régimes de retraite obligatoires et les acteurs privés de la retraite supplémentaire, ou encore entre les différents produits et mécanismes de constitution d'un complément de retraite – dispositifs collectifs article 83, produits à adhésion individuelle, épargne salariale, assurance-vie qui, aux yeux des actifs, est le meilleur produit d'épargne pour la retraite.

Dans ce contexte, il apparaît opportun voire nécessaire que les régimes obligatoires d'une part et les assureurs d'autre part fassent évoluer – voire converger – leur rôle d'information, et par extension de conseil, sur la préparation de la retraite. Il s'agira pour les premiers de rendre plus limpide la compréhension des droits futurs et de mettre davantage en avant le « troisième pilier » qu'est la retraite facultative (collective ou individuelle) ; et il s'agira pour les seconds de décloisonner les lignes produits (retraite collective, retraite individuelle, épargne salariale...) pour proposer une approche globale des solutions de préparation de la retraite et ouvrir un champ d'innovation en matière d'information et de services.



Les études sont nombreuses ces dernières années à relever d'une part que les actifs s'estiment mal informés quant à leur retraite et d'autre part qu'ils n'épargnent pas assez pour préparer leur retraite – le second point pouvant, en partie, être la conséquence du premier. Rappelons ici quelques éléments clés issus de l'étude *Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement, 2013, de la Caisse des dépôts et consignations* et de l'étude *Les français, l'épargne et la retraite, 2016, du Cercle des Epargnants*.

66% des français s'estiment mal informés sur leur retraite...

Les français sont 60% à avoir une bonne connaissance du système de retraite en France – ce thème étant récurrent dans les actualités politiques et sociales. Toutefois, ils ne sont plus que 35% à avoir une bonne connaissance de leurs propres droits à retraite, et 66% d'entre eux se déclarent plutôt mal ou très mal informés quant à leur propre retraite (droits, calcul de la pension).

Mais s'ils s'estiment mal informés, les français, et les actifs en particulier, ont néanmoins intégré que la retraite est un sujet dont ils doivent s'occuper ; 74% se déclarent inquiets ou très inquiets sur le devenir du système de retraite, et 52% sont inquiets pour leur propre retraite. En 2016, ils sont 54% à estimer que le montant des retraites sera insuffisant pour vivre correctement.

Première conséquence de cette « prise de conscience », les actifs recherchent de plus en plus une information pertinente. En 2016, 29% ont échangé avec un professionnel sur la préparation de la retraite et ils sont 80% à s'estimer prêts à échanger avec un professionnel – principalement une banque (pour 45%), une caisse de retraite (pour 20%), un employeur (pour 14%) ou un assureur (pour 14%).

... mais la préparation de la retraite devient de plus en plus un motif d'épargne...

Seconde conséquence, la préparation de la retraite figure en deuxième position des motifs d'épargne pour les 89% de français détenant au moins un produit d'épargne – la préparation de la retraite est un motif de détention pour 27% des épargnants après la constitution d'une épargne de précaution (46% des épargnants). Toutefois, l'épargne réellement dédiée au financement de la retraite reste faible.

...au profit de l'assurance vie et au détriment des « produits retraite » comme le PERP...

En outre, il est à noter que plus de 90% des français ne détiennent pas de PERP aux principaux motifs qu'ils ne connaissent pas bien le produit (44% dont 54% des moins de 35 ans), qu'il ne leur a pas été proposé par une banque ou un assureur, et par manque de moyens pour investir à long terme. En réalité, l'assurance-vie apparaît aujourd'hui comme le meilleur produit d'épargne pour la retraite (pour 38% des actifs et pour 46% de ceux qui épargnent pour la retraite).

En synthèse, il apparaît que :

- les français prennent conscience de l'enjeu du financement de leur retraite ;
- cela se traduit par une prise en compte de la retraite dans leur épargne ;
- mais ils ne disposent pas encore d'une information globale – qu'elle concerne la retraite obligatoire ou la retraite supplémentaire à adhésion individuelle ou collective – leur permettant d'anticiper et de préparer au mieux leur retraite ;
- et enfin, les produits de retraite supplémentaire sont méconnus ; l'assurance-vie faisant office de meilleur produit retraite.



Face à ce constat, quelles réponses sont aujourd'hui apportées d'une part par les régimes de retraite obligatoire et d'autre part par les acteurs de la retraite supplémentaire ? Quelles en sont les limites ? Et quelles actions pourraient être mises en place ?

L'information sur la préparation de la retraite est dispersée et silotée...

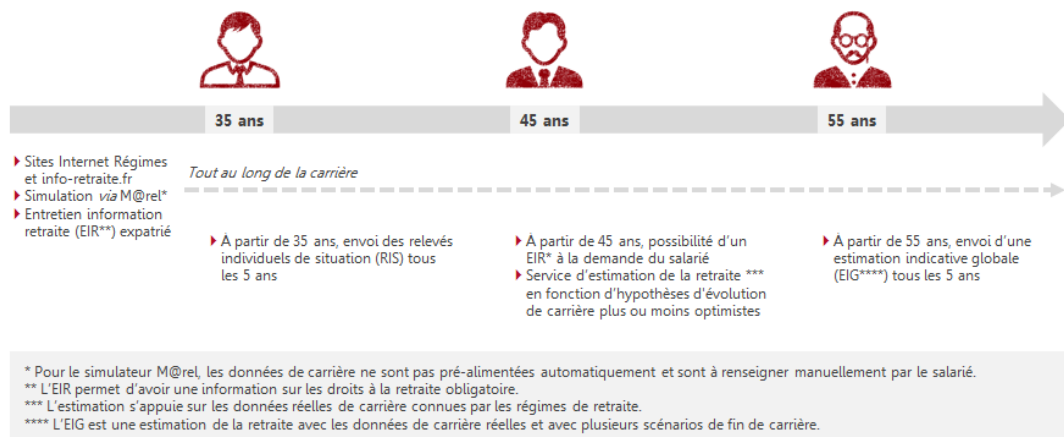
Actuellement, l'information sur la préparation de la retraite est « dispersée et silotée ». « Dispersée » car le futur retraité ne peut trouver en un seul et même endroit toutes les dimensions qui l'aideront à préparer au mieux sa retraite. « Silotée » notamment entre les régimes de retraite obligatoires et les acteurs de la retraite supplémentaire facultative.



Du coté des régimes de retraite obligatoire

L'information délivrée par les régimes obligatoires relève du « droit à l'information » renforcé lors de la réforme des retraites de 2010. Cette information tend à se préciser, à s'enrichir et à gagner en pédagogie depuis les dernières Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) des régimes obligatoires et depuis la création du GIP Union Retraite (avec notamment la mise en place du site interrégimes info-retraite.fr).

Les éléments du droit à l'information



...les régimes obligatoires fournissent une information portant uniquement sur les droits...

Néanmoins, l'information fournie reste imprécise et incomplète sur certains aspects – notamment sur la notion de taux de remplacement et sur les dispositifs de constitution d'un complément de retraite :

...mais qui manque de clarté sur certains aspects, même si elle tend à s'améliorer globalement...

- une approche du taux de remplacement peut être trouvée à travers le simulateur de l'AGIRC-ARRCO mais celui-ci ne concerne pas tous les actifs et n'est pas mis en avant sur les autres sites de la retraite obligatoire ;
- le site info-retraite.fr comporte une rubrique « Je veux constituer un complément de retraite (épargne et retraite) » mais qui se limite à présenter en quelques lignes les dispositifs facultatifs existants : PERP, PERE (article 83), PERCO, contrats Madelin et PREFON.



L'information délivrée, ne revêt aucune dimension de conseil en matière de préparation de la retraite, elle s'en tient aux « droits ». Or, sans faire des régimes de retraites des lieux de conseil financier (que ce soit à travers les sites Internet ou les EIR) et sans privilégier aucune offre de marché, il apparaît opportun d'éclairer davantage les actifs sur les moyens de se constituer un complément de retraite. Cela pourrait passer par :

Les régimes obligatoires pourraient jouer un rôle plus important dans la pédagogie et « l'éducation d'épargnant » des futurs retraités...

- une approche et une **information plus limpide** – notamment à travers les simulations – de la notion de taux de remplacement, et ce le plus tôt possible dans la carrière ;
- une **information plus précise et davantage mise en avant** sur les dispositifs de retraite supplémentaire à adhésion individuelle : avantages/inconvénients, où souscrire, etc. ;
- une **information plus large sur les véhicules d'épargne** qu'il s'agisse d'épargne salariale ou d'assurance-vie ;
- une **information pédagogique sur la logique de capitalisation** permettant notamment aux actifs de comprendre l'effet de la « variable temps » sur la constitution d'un complément de retraite.



Du côté des acteurs de la retraite supplémentaire

Aujourd'hui, près de 20% de la population active est couverte par un dispositif de retraite supplémentaire souscrit dans un cadre professionnel (13,3 % des salariés sont affiliés à un dispositif article 83 et 5,6% des indépendants ont souscrit un contrat Madelin). Par ailleurs, près de 8% des actifs ont souscrit un PERP à titre individuel.

Près de 20% de la population active est couverte par un dispositif de retraite supplémentaire facultative...

Données DREES (mai 2015) et INSEE	Nombre « d'adhérents »	Part de la population active
Dispositifs collectifs		
Article 83	3,8 millions d'affiliés	13,3%
PERCO (dispositif d'épargne salariale)	1,7 millions de cotisants	6,0%
Dispositifs individuels		
Madelin (indépendants)	1,6 millions d'adhérents	5,6%
PERP	2,2 millions d'adhérents	7,7%
Produits pour fonctionnaires et élus locaux (PREFON, COREM...)	0,8 millions d'adhérents	2,8%

L'information délivrée par les acteurs de la retraite supplémentaire – et en particulier les assureurs – est essentiellement destinée aux « adhérents » ; l'information « tout public » n'est que peu développée.

Les assureurs en retraite collective délivrent une information principalement destinée aux entreprises clientes et à leurs salariés (affiliés article 83), avec une volonté de communiquer davantage auprès de ces derniers. L'information « tout public », peu développée, n'apparaît pas comme prioritaire – ce qui peut *a priori*



L'information délivrée par les acteurs de la retraite facultative s'adresse surtout aux actifs déjà équipés... l'information « tout public » n'est que peu développée...

apparaître comme naturel dans la mesure où les produits collectifs sont souscrits par les entreprises et non par toute personne qui souhaiterait se constituer un complément de retraite.

Pour les affiliés de dispositifs article 83, l'information sur la préparation de la retraite tend à s'enrichir. Nos études auprès de différents acteurs montrent que :

- la plupart des acteurs fournissent une information retraite régulière à leurs affiliés notamment à travers des Extranets, des brochures, des newsletters, des ateliers salariés, des visio-conférences, etc. ;
- l'information sur la préparation de la retraite en elle-même prend une place de plus en plus importante (les aspects fiscaux et purement « produits » étant un peu moins mis en avant) notamment à travers l'explicitation du système de retraite français, la pédagogie sur le taux de remplacement et sur la capitalisation.

Les acteurs de la retraite facultative ont une approche « ligne produit » plutôt qu'une approche de fournisseurs de solutions globales pour les futurs retraités...

Toutefois, l'approche globale des moyens de se constituer un complément de retraite n'est que peu abordée :

- peu d'acteurs fournissent une information et un conseil sur la complémentarité entre les produits de retraite collectifs et les produits de retraite individuelle ;
- et au-delà, aucune approche globale de financement – intégrant la retraite obligatoire, la retraite collective, la retraite individuelle, l'épargne salariale, et même l'assurance vie – ne semble être proposée.

*

Or, les assureurs (ou groupe d'assurance) en retraite collective proposent généralement des produits de retraite individuelle, des dispositifs d'épargne salariale, et des produits d'assurance vie. Ils seraient donc en mesure de délivrer une information et un conseil de préparation financière de la retraite vers le « tout public ». Cela pourrait passer par un **décloisonnement des métiers / lignes produits et des organisations** :

- pour informer les adhérents/affiliés de manière globale en intégrant les différentes composantes de financement de leur retraite, par exemple en proposant un **Extranet synthétisant l'ensemble des dispositifs souscrits** (article 83, article 39, PERCO, PEE, voire assurance vie...) Et pour aller au-delà, une innovation pourrait consister en la **création d'un « agrégateur »** (sur les modèles existants pour les comptes bancaires) dédié à l'épargne retraite lorsque le client détient plusieurs comptes d'épargne salariale et retraite ;
- pour proposer de nouveaux services comme un **simulateur global de préparation de la retraite** intégrant les données réelles de carrière, la retraite de base, la retraite collective, la retraite individuelle, l'épargne salariale et l'assurance-vie – et qui pourrait constituer un outil à la fois de pédagogie et d'aide à la décision ;
- **pour communiquer et informer de manière légitime le « tout public »** en se positionnant comme des **fournisseurs de solutions** globales de préparation de la retraite – et donc en sortant d'une approche uniquement « produit ».

Les assureurs doivent décloisonner leurs métiers / lignes produits entre retraite collective, retraite individuelle, épargne salariale et assurance vie...